

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS
N°27-2021-248

PUBLIÉ LE 2 DÉCEMBRE 2021

Sommaire

Préfecture de l'Eure / Direction de la coordination et de l'appui territorial

27-2021-11-30-00006 - Arrêté n° DCAT/SJIPE-2021-54 portant délégation de signature à Monsieur Olivier BEAUCHAMP, directeur départemental de la sécurité publique de l' Eure (2 pages)

Page 3

Préfecture de l'Eure

27-2021-11-30-00006

Arrêté n° DCAT/SJIPE-2021-54 portant délégation
de signature à Monsieur Olivier BEAUCHAMP,
directeur départemental de la sécurité publique
de l' Eure



**PRÉFET
DE L'EURE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**DIRECTION DE LA COORDINATION
DE L'ACTION TERRITORIALE**
Service Juridique Interministériel
et des Procédures Environnementales

**Arrêté n° DCAT/SJIPE-2021-54
portant délégation de signature
à Monsieur Olivier BEAUCHAMP,
directeur départemental de la sécurité publique de l'Eure**

VU le code de sécurité intérieure ;

VU la loi organique n° 2001-692 du 1^{er} août 2001 relative aux lois de finances modifiée par la loi organique n° 2005-779 du 12 juillet 2005 ;

la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée, relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

VU la loi n° 95-73 du 21 janvier 1995 d'orientation et de programmation relative à la sécurité intérieure modifiée ;

VU le décret n° 62-1587 du 29 décembre 1962 portant règlement général sur la comptabilité publique ;

VU le décret n° 92-604 du 1^{er} juillet 1992 portant charte de la déconcentration ;

VU le décret n° 93-1031 du 31 août 1993 modifié portant création et organisation de directions départementales de la sécurité publique ;

VU le décret n° 2004.374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des Préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

VU le décret n° 2004-1085 du 14 octobre 2004 relatif à la délégation de gestion dans les services de l'État ;

VU le décret n° 2008-633 du 27 juin 2008 relatif à l'organisation déconcentrée de la direction centrale de la sécurité publique ;

VU l'arrêté ministériel du 8 décembre 1993 portant règlement de comptabilité pour la désignation des ordonnateurs secondaires et de leurs délégués ;

VU l'arrêté ministériel du 6 juin 2006 portant règlement général d'emploi de la police nationale ;

VU l'arrêté ministériel du 28 octobre 2010 portant application de l'article 2 du décret n° 97-199 du 5 mars 1997 modifié relatif au remboursement de certaines dépenses supportées par les forces de police et gendarmerie et de l'article 1^{er} du décret n° 2008-252 du 12 mars 2008 modifié relatif à la rémunération de certains services rendus par le ministre de l'intérieur, de l'outre-mer et des collectivités territoriales ;

Préfecture de l'Eure – Boulevard Georges Chauvin – CS 40011 – 27020 EVREUX cedex
tél. (standard) 02 32 78 27 27 – www.eure.gouv.fr

VU le décret du Président de la République du 15 janvier 2020 portant nomination de Monsieur Jérôme FILIPPINI, préfet de l'Eure ;

VU le procès-verbal d'installation de Monsieur Jérôme FILIPPINI préfet de l'Eure du 10 février 2020 ;

VU l'arrêté DRCPN n° 0838, du 9 avril 2021, nommant Monsieur Olivier BEAUCHAMP, directeur départemental de la sécurité de l'Eure à compter du 26 avril 2021 ;

SUR proposition de M. le directeur de cabinet du préfet de l'Eure,

ARRÊTE

Article 1 : Délégation de signature est accordée à Monsieur Olivier BEAUCHAMP, commissaire divisionnaire, directeur départemental de la sécurité publique de l'Eure et à l'effet de :

- prononcer les sanctions disciplinaires du premier groupe à l'égard des personnels du corps d'encadrement et d'application relevant de son service;
- les fonctionnaires administratifs de la Police Technique et Scientifique, qui ont pour grade :
 - agents spécialisés de la Police Technique et Scientifique;
 - techniciens de la Police Technique Scientifique ;
- procéder aux expressions de besoin relatives aux dépenses de fonctionnement et d'équipement de son service imputables sur le budget opérationnel de programme 176 "Moyens des services de police de la zone de défense et de sécurité Ouest" et constater le service fait en vue de la mise en paiement des factures ;
- procéder aux expressions de besoin relatives aux dépenses imputables sur le budget opérationnel du programme 723 "Opérations immobilières et entretien des bâtiments de l'État" et constater le service fait en vue de la mise en paiement des factures.
- de faire procéder à l'immobilisation, à la mise en fourrière d'un véhicule et à la levée de la mesure prise en application de l'article L 325-1-2 du code de la route.

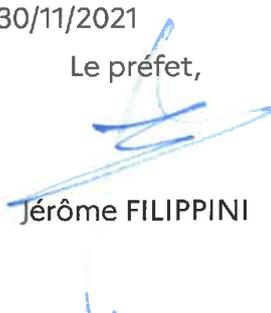
Article 2 : En cas d'absence ou d'empêchement, Monsieur Olivier BEAUCHAMP, peut subdéléguer sa signature aux agents placés sous son autorité par arrêté publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de l'Eure. Il informera le préfet de l'Eure du nom et des fonctions de ses subdélégués.

Article 3 : Cet arrêté abroge toute délégation de signature antérieure et toute disposition contraire à celui-ci.

Article 4 : M. le directeur de cabinet du préfet de l'Eure et Monsieur le directeur départemental de la sécurité publique de l'Eure sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui entrera en vigueur à compter de sa publication au recueil des actes administratifs de la préfecture de l'Eure.

Evreux, le 30/11/2021

Le préfet,


Jérôme FILIPPINI

Préfecture de l'Eure – Boulevard Georges Chauvin – CS 40011 – 27020 EVREUX cedex
tél. (standard) 02 32 78 27 27 – www.eure.gouv.fr